PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 mai à 19h00, le conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie, salle du conseil, après convocation légale.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MAZE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

MEMBRES PRESENTS: 15 Étaient présent(e)s:

ADAM Sébastien – BELLEGUIC Floriane – DE BOURSETTY Olivier – ESVAN Emerich – GOSSWILLER Carole – GUERARD Amélie – JOLY Catherine – LALANNE Didier – LE PELLETIER David – LEMARCHAND Isabelle – MARIE Christophe – MAZE Jean-Paul – OZOUF Jean-Pierre – PEYRACHE Caroline – VAISSAIRE Anne-Valéry

Excusés ayant donné pourvoir : 0

Absent excusé: 0

Madame Isabelle LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- Maison médicale : bail professionnel pour médecin praticien libéral
- Acquisition d'une banque d'accueil pour secrétariat de Mairie
- Subvention exceptionnelle à l'association « Espace culturel »
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022
- Modification des limites de l'agglomération de Bretteville
- Informations diverses
- Questions diverses

2021-19 MAISON MÉDICALE : BAIL PROFESSIONNEL POUR MÉDECIN PRATICIEN LIBÉRAL

Madame Carole GOSSWILLER indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le bail professionnel situé 10 route des Chênes pour y installer un cabinet de praticien libéral.

Le bail est consenti pour une durée de 3 ans (à partir de 1^{er} juin 2021) à un loyer de 305.00 € et 70.00 € de charges (FIBRE OPTIQUE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de donner son accord pour la signature du bail professionnel à compter du 1^{er} juin 2021, sur la base d'un loyer de 305.00 € et 70.00 € de charges (Fibre optique)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-20 ACQUISITION D'UNE BANQUE D'ACCUEIL POUR SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Il convient d'équiper l'accueil de la Mairie d'un nouveau mobilier indispensable pour créer un espace d'accueil et d'échange avec les habitants, il doit être agrémenté d'un module bas pensé pour les personnes à mobilité réduite.

Deux sociétés ont été contactées. Elles proposent le même modèle (Banque d'accueil, GAMME ÉLÉGANCE) :

- BUREAU OUEST à Cherbourg-en-Cotentin propose un devis d'un montant total de 4 336.80 € TTC.
- DALTONER à Cherbourg-en-Cotentin propose un devis d'un montant total de 5 436.70 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis de la société BUREAU OUEST d'un montant de 4 336.80 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (1 abstention : S. ADAM)

2021-21 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ESPACE CULTUREL »

La bibliothèque municipale a pour projet la venue d'un auteur à Bretteville pour une rencontre avec les élèves de notre école et notamment la classe des CE2, CM1 et CM2.

Le but étant de convenir d'une demi-journée avec Mr Guillaume NAIL afin que les élèves puissent lui poser des questions autour de ses livres et découvrir le métier d'auteur.

Cette demi-journée aurait lieu le jeudi 17 juin 2021, le matin. Elle représente un coût de 323.52 €.

L'association ESPACE CULTUREL se propose de régler cette somme directement à l'artiste le jour même.

Il est donc proposé à l'assemblée le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ESPACE CULTUREL afin de rembourser le règlement effectué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 323.52 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-22 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 DU 01/01/2022

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui règlemente la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.

Ainsi, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- Gestion pluriannuelle des crédits
- Fongibilités des crédits
- Gestion des crédits de dépenses imprévues.

En M57, les principes comptables sont plus modernes :

- Des états financiers enrichis
- Une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives
- Un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

Il est précisé que le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique.

Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 : l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2022.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 10/03/2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de passer par anticipation en nomenclature M57 abrégée an 1^{er} janvier 2022.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-23 MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION DE BRETTEVILLE

Monsieur le Maire informe que des entretiens ont eu lieu avec les représentants du Département afin d'évoquer les limites de l'agglomération de Bretteville.

Il est proposé dans un premier temps de modifier les limites d'agglomération de la commune comme suit :

- Remonter le panneau d'agglomération de la route des Chênes à l'Allée Couverte
- Panneau Bretteville à l'entrée des Fosses à Terre (en venant de D901)
- Déplacer le panneau d'entrée route du Grand Chemin
- Déplacer les panneaux d'entrée et de sortie de Bretteville sur la D116

Il convient également d'autoriser la commune de Digosville d'installer le panneau d'entrée de sa commune à la sortie de Bretteville sur la D116 (le Pas Vastel).

Dans un second temps, il sera proposé, lors d'un prochain conseil municipal, l'acquisition de nouveaux panneaux d'entrée et de sortie de la commune (Bretteville et non Bretteville-en-Saire) : Administrativement, Bretteville-en-Saire n'est pas reconnu.

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des limites de l'agglomération de Bretteville comme présentée cidessus

- **AUTORISE** l'implantation du panneau d'entrée de la commune de Digosville à la sortie de Bretteville (le Pas Vastel)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

- <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>: La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 30 juin 2021 à 19h00.
- <u>FÊTE CHAMPÊTRE</u>: L'amicale Brettevillaise a décidé d'annuler la fête champêtre prévue le premier week-end du mois d'août 2021, les restrictions et protocoles de la Préfecture étant compliqués/impossible à respecter.
- <u>REMERCIEMENTS</u>: Lecture du courrier de remerciements de l'association REVES MANCHE suite au versement de la subvention 2021.
- <u>COMMISSION PERSONNEL</u>: Le compte-rendu de la dernière réunion de la commission du personnel est disponible.
- <u>VOIRIES</u>: Une consultation pour travaux de voirie (programme 2021) a été lancée. Les réponses sont attendues pour le 1^{er} juin.
- <u>URBANISME</u>: Consultation d'un agent immobilier pour l'estimation en 3 lots de la maison LE PLEY.
- <u>URBANISME</u>: Suite à la future décision du tribunal administratif de Caen du permis de construire de Mr Augeard, le conseil municipal sera amené à prendre potentiellement position sur la suite à donner au dossier.
- <u>LE MAIRE</u>: Pour l'achat d'un tracteur, plusieurs vendeurs ont été contactés. Présentation et décision lors du prochain conseil. Il est décidé de garder l'ancien tracteur vu la faible valeur de reprise.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Sébastien ADAM</u>: Le bal du 13 juillet aura-t-il lieu?
 - Réponse : Pas de bal cette année.
- <u>Catherine JOLY</u>: La salle polyvalente est-elle réservée pour le téléthon 2021, les 3 et 4 décembre ?
 - Réponse : La salle est bloquée pour le téléthon le week-end du 3 et 4 décembre 2021.
- Catherine JOLY : Point sur la formation informatique pour les élus et agents ?
 - Réponse : Toujours à l'étude.
- <u>David LE PELLETIER</u> : Où en est le dossier sur l'éclairage public ?
 - Réponse : Le dossier est à l'étude, pas de travaux sur l'année 2021, devis en cours pour 2022.
- <u>Jean-Pierre OZOUF</u> : Est-il possible de régler le panneau pédagogique route Touristique ? Réponse : A étudier ultérieurement.

La séance est levée à 21h07.